

Envoyé en préfecture le 14/11/2022

Reçu en préfecture le 14/11/2022

Affiché le **23 NOV. 2022**



ID : 063-200083921-20221111-2022241A-AR

COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER
ARRETE MUNICIPAL N° 2022-241
ARRETE DONNANT DELEGATION
DE FONCTION ET DE SIGNATURE AUX ADJOINTS

Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n° 2022-220 du 26 septembre 2022

Le Maire de MUR-SUR-ALLIER,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-18 ainsi conçu : « Le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence »,

Vu la séance d'installation du conseil municipal du 3 juillet 2020, au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire, des adjoints et à la nomination des maires délégués,

Vu la démission de M. Marien DUFOURD de ses fonctions de 4^{ème} adjoint au Maire, acceptée par M. le Préfet du Puy de Dôme le 3 novembre 2022,

Vu la séance du conseil municipal du 10 novembre 2022, au cours de laquelle le nombre d'adjoints a été fixé à 7,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation de fonctions et de signature aux adjoints, à compter du 11 novembre 2022, et qu'il convient de préciser une délégation,

ARRETE

Article 1 : Il est donné délégation de fonction et de signature, sous la surveillance et la responsabilité de M. le Maire, à

* **Première adjointe** : Mme Laïla MEILLAUD, en charge de :

- Décisions en matière d'urbanisme sur le secteur de Dallet,
- Gestion des affaires générales sur le secteur de Dallet
- Gestion du « CCAS, des actions sociales et solidaires » :
 - * Fonctionnement du CCAS,
 - * Mise en place d'actions en faveur des personnes fragiles, en difficultés et en direction des aînés,
 - * Gestion de projets et notamment du projet de création d'une résidence pour les aînés à la Gondole,
 - * Jardins familiaux.

L'élue pourra signer et délivrer tous les documents nécessaires à l'exercice de ces compétences.

En cas d'absence ou d'empêchement pour quelque cause que ce soit, Mme Laïla MEILLAUD sera remplacée dans la plénitude de ses fonctions par M. Jean DELAUGERRE.

Envoyé en préfecture le 14/11/2022

Reçu en préfecture le 14/11/2022

Affiché le **23 NOV. 2022**



ID : 063-200083921-20221111-2022241A-AR

* **Deuxième adjoint** : M. Yves FERRIER en charge des « Finances »

- Elaboration des budgets,
- Orientations financières de la commune, fiscalité, suivi de la dette,
- Suivi de l'exécution budgétaire,
- Marchés Publics.

L'élu pourra signer et délivrer tous les documents nécessaires à l'exercice de cette compétence, y compris l'ordonnancement des dépenses et l'émission des titres de recettes.

En cas d'absence ou d'empêchement pour quelque cause que ce soit, M. Yves FERRIER sera remplacé dans la plénitude de ses fonctions par M. Jean DELAUGERRE.

* **Troisième adjointe** : Mme Jacinthe GUILLOT, en charge de « Ecoles, de l'Enfance et de la Jeunesse »

- Relations avec les écoles (enseignants et personnel),
- Suivi du fonctionnement des restaurants scolaires et des ALSH périscolaires et extrascolaires
- Suivi des relations avec la CAF,
- Gestion des bâtiments scolaires,
- Conseil Municipal des Jeunes, projets avec les jeunes.

L'élue pourra signer et délivrer tous les documents nécessaires à l'exercice de cette compétence.

En cas d'absence ou d'empêchement pour quelque cause que ce soit, Mme Jacinthe GUILLOT sera remplacée dans la plénitude de ses fonctions par M. Jean DELAUGERRE.

* **Quatrième adjointe** : Mme Danielle RANCY, en charge de « Aménagement du territoire et travaux »

- Demande de devis, mise en place des projets communaux, suivi des différentes procédures,
- Suivi des travaux de voiries, VRD, bâtiments et autres,
- Gestion des locaux, équipements et aménagements (notamment les contrôles sécurité),

Elle pourra signer et délivrer tous les documents nécessaires à l'exercice de cette compétence.

En cas d'absence ou d'empêchement pour quelque cause que ce soit, Mme Danielle RANCY sera remplacée dans la plénitude de ses fonctions par M. Jean DELAUGERRE.

Envoyé en préfecture le 14/11/2022

Reçu en préfecture le 14/11/2022

Affiché le **23 NOV. 2022**



ID : 063-200083921-20221111-2022241A-AR

* **Cinquième adjoint** : M. Xavier MAUME, en charge de « Urbanisme »

- Décisions en matière d'urbanisme
- Avis sur les documents d'urbanisme,
- Suivi du PLUH,
- Traitement des questions d'urbanisme.

Il pourra signer et délivrer tous les documents nécessaires à l'exercice de cette compétence y compris tous les documents, courriers et autorisations de permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclarations préalables et des autres autorisations d'urbanisme qui y sont liées.

En cas d'absence ou d'empêchement pour quelque cause que ce soit, M. Xavier MAUME sera remplacé dans la plénitude de ses fonctions par M. Jean DELAUGERRE.

* **Sixième adjointe** : **Mme Leslie DAVID**, en charge de « L'Environnement, du Patrimoine et du Tourisme »

- Suivi de tous les dossiers ayant un lien avec l'environnement (Carrière du Puy du Mur, Centrale à béton BETON VICAT etc)
- Questions relatives à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine
- Dossiers et questions en lien avec l'activité touristique

L'élue pourra signer et délivrer tous les documents nécessaires à l'exercice de cette compétence, y compris la signature des contrats de location et des états des lieux.

En cas d'absence ou d'empêchement pour quelque cause que ce soit, Mme Leslie DAVID sera remplacée dans la plénitude de ses fonctions par M. Jean DELAUGERRE.

* **Septième adjoint** : M. Matthieu GAVAIX en charge de « Associations, sports, animation culturelle et communication »

- Relations avec les associations, programmation culturelle et des sports,
- Relations avec les médiathèques municipales et suivi du réseau de lecture publique intercommunal,

- Animation et festivités culturelles
- Communication municipale, comprenant tout ce qui est en rapport avec le digital et le numérique
- Gestion du projet de co-working

En cas d'absence ou d'empêchement pour quelque cause que ce soit, M. Matthieu GAVAIX sera remplacé dans la plénitude de ses fonctions par M. Jean DELAUGERRE.

Envoyé en préfecture le 14/11/2022

Reçu en préfecture le 14/11/2022

Affiché le **23 NOV. 2022**



ID : 063-200083921-20221111-2022241A-AR

Article 2 : Pour l'exercice de ces délégations chaque élu respectera le formalisme suivant :

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint Nom-Prénom

Article 3 : Ces délégations sont accordées à compter du 11 novembre 2022 et, sauf avis contraire, pour la durée du présent mandat.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : La Secrétaire Générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à M. le Préfet. Ampliation transmise au comptable de la collectivité. Le présent arrêté sera porté à la connaissance des administrés par voie d'affichage.

Mur-sur-Allier, le 11 novembre 2022,

Le Maire,

Jean DELAUGERRE